

Conditions Générales

- L'Institut français du Burundi (IFB) est le promoteur du concours Du quartier à la scène
- Le concours est ouvert à tous les participants de plus de 16 ans résidant au Burundi
- Les auditions auront lieu uniquement du 6 au 10 mars de 14h30 à 17h30
- La participation au concours est gratuite
- Les inscriptions aux auditions se font via WhatsApp au : +257 65 186 966. Les inscriptions sur place ne seront pas acceptées.
- Tous les arts de la scène sont acceptés. La performance doit être faite en direct, face au jury.
- Les artistes visuels qui se présenteront avec des œuvres déjà produites ne seront pas acceptés (exemple : tableaux, dessins, etc.).
- Les participants devront venir avec leurs propres instruments
- Lors des auditions, les reprises d'œuvres déjà existantes seront acceptées.
- Pour la demi-finale et la finale, les participants ne pourront présenter que des œuvres originales.
- Pour la demi-finale et la finale, les œuvres utilisées ou diffusées ne doivent pas enfreindre le droit d'auteur, les marques déposées, la vie privée, la publicité ou tout autre droit personnel ou de propriété de toute personne ou entité.
- Tout problème pouvant survenir en raison d'une violation des droits d'auteur relève de la seule responsabilité du participant. Le Promoteur ne sera responsable d'aucune violation des droits d'auteur.
- Le participant doit indemniser le promoteur de toute réclamation, action ou procédure de quelque nature que ce soit, ainsi que de tous dommages, responsabilités et coûts liés à ou résultant de la violation de l'un des accords conclus par le participant aux termes des présentes.
- L'IFB nommera un jury professionnel qui sélectionnera les gagnants à chaque étape du concours.
- Les 40 présélectionnés participeront à la demi-finale à l'IFB du 4 au 8 mai 2026. Les 8 finalistes se présenteront à l'IFB le 19 juin 2026. Pour participer il est impératif d'être disponible sur cette période.
- Le gagnant du concours se présentera sur la scène de l'IFB en novembre 2026 et bénéficiera d'une aide financière pour la création de son œuvre.